



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

installations militaires

Question écrite n° 16561

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la valorisation de l'immobilier militaire présent sur le territoire de la commune de Tarbes. En effet, en marge des principales casernes accueillies par la ville (1er R.H.P., 35e R.A.P. et gendarmerie mobile), existent des annexes immobilières en mauvais état utilisées pour le stockage du matériel ou tout bonnement désaffectées mais encore classées comme zones militaires. Or, la réserve foncière que présentent ces lieux et l'architecture des bâtiments qui s'y trouvent sont intéressantes pour une ville qui possède peu de réserves foncières, de monuments d'intérêt, et qui souhaite développer une image touristique. Ces annexes pourraient donc être mises à profit (après une solide réhabilitation) pour développer des thématiques autour des armées (musée, notamment), permettre l'installation de nouvelles activités militaires sur Tarbes, et embellir la ville. Elle lui demande donc de lui indiquer si elle entend développer un partenariat avec les collectivités locales concernées afin de développer une telle politique.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense a toujours examiné avec intérêt les projets immobiliers permettant de développer le bassin tarbais. Dans la mesure où la reconversion des immeubles militaires à des fins civiles s'avère souvent complexe tant sur le plan architectural qu'urbain, la mobilisation et la concertation des acteurs locaux sont indispensables au bon déroulement de la procédure de cession projetée. C'est dans ce contexte que le ministère de la défense a engagé une étude globale sur le devenir des emprises de l'armée de terre situées à Tarbes. Dans ce cadre, les réflexions menées avec les différents partenaires locaux, notamment avec la ville de Tarbes et le conseil général des Hautes-Pyrénées, permettent d'envisager la libération de l'immeuble dénommé « hôtel des services », sous réserve de délocaliser les services qui y sont implantés sur une partie de l'emprise « caserne Foix-Lescur ». Cette opération devrait se réaliser selon la procédure d'échange compensé. En tout état de cause, le schéma directeur de la garnison de Tarbes, qui sera prochainement finalisé, proposera l'aliénation des emprises devenues inutiles aux besoins des armées. Le ministère de la défense mobilisera alors l'ensemble des autorités civiles et militaires concernées en vue de sélectionner et d'approfondir les différents projets de reconversion jusqu'à l'adoption d'un schéma d'aménagement du site.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16561

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2829

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8439